



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de reconnaissance éprouvé par les assistantes sociales

Question écrite n° 17585

Texte de la question

Mme Mathilde Desjonquères attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le manque de reconnaissance éprouvé par les assistantes sociales de l'éducation nationale et l'absence de revalorisation salariale, contrairement aux infirmières scolaires, dans les annonces récentes du Premier ministre. Au cœur du système éducatif, les assistantes sociales scolaires tiennent un rôle essentiel et pourtant méconnu. Ignorées et se considérant comme invisibles, elles sont les actrices incontournables du soutien aux élèves en difficulté et jouent un rôle crucial en tant qu'expertes dans la protection de l'enfance. Suite à la revalorisation bien méritée annoncée par le Premier ministre des infirmières scolaires, celles-ci se sentent oubliées et ignorées, face à l'ampleur de leur tâche, le manque d'effectifs et de reconnaissance de la profession. Jamais les assistantes sociales ne sont nommées comme personnel ressource dans les établissements scolaires ou dans la société en général. Le cœur de métier est de repérer et d'accompagner les difficultés familiales. On parle des jeunes qui vivent au sein de cellules familiales où les violences sont présentes, mais on oublie que le premier interlocuteur est souvent l'assistante sociale qui détecte et accompagne les victimes, qui ont besoin de soutien dans le suivi de leur parcours, pour bénéficier des aides et de la protection dont ils ont besoin. Un récent rapport souligne une fragmentation dans l'organisation des services de santé au sein du système éducatif, où psychologues, médecins, infirmières scolaires et assistants sociaux sont répartis sous différents programmes budgétaires. Cette dispersion nuit à l'efficacité de la prise en charge de la santé des élèves en raison d'une coordination insuffisante entre différents professionnels. Il serait opportun de regrouper ces professions sous un programme unique budgétaire dédié à la santé à l'école. Cette centralisation permettrait d'améliorer le pilotage et la coordination entre les acteurs. Par conséquent, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de revaloriser la rémunération des assistantes sociales de l'éducation nationale par une augmentation indiciaire à la hauteur des autres catégories A, de procéder à des créations de poste significatives et de revoir l'organisation des services qui œuvrent au bien-être des élèves sous un même programme budgétaire.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Desjonquères](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17585

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3549

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)